

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 04 juin 2020, à 20 h

L'An deux mil vingt, le **quatre du mois de juin**, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Henri JAMMOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mai 2020

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 15 conseillers - MM. Henri JAMMOT, Laurent SERRE, Roselyne DUFFOUR, Patrick DESROUSSEAUX, Alain BRETTE, Laurence ESPINASSE, Carine LOFFICIAL, Pascale ROME, Michel COUDERT, Franck PICARD, André HUNDZINGER, Ingrid ETIENNE, Sylvain FUENTES, Véronique PLAS, Sandrine SAGOT.

Madame Carine LOFFICIAL a été élue secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- 1°)- Désignation des membres de la commission d'appel d'offres ;
- 2°)- Constitution des commissions communales ;
- 3°)- Désignation des membres au Comité de la Caisse des Ecoles ;
- 4°)- Désignation de membres au sein du Conseil d'administration de l'Association Intercommunale Loisirs Basses Monédières ;
- 5°)- Désignation de délégués au Syndicat des eaux de Puy la Forêt ;
- 6°)- Désignation de délégués à la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze ;
- 7°)- Désignation de délégués au Syndicat mixte de gestion du P.N.R. de Millevaches en Limousin ;
- 8°)- Désignation du correspondant défense ;
- 9°)- Désignation d'un élu référent Sécurité Routière ;
- 10°)- Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes ;
- 11°)- Indemnité de confection des documents budgétaires au Receveur Municipal ;
- 12°)- Délégation de pouvoirs au Maire ;
- 13°)- Utilisation du Service Public de l'emploi temporaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze ;
- 14°)- Recrutement d'agents saisonniers ;
- 15°)- Recrutement d'agents occasionnels ;
- 16°)- Amortissement du véhicule Renault Kangoo ;
- 17°)- Détail de l'article 6232 & 6257.

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Conseil Municipal procède à l'élection à bulletin secret :

1er tour de scrutin : candidats membres titulaires : SERRE – BRETTE – HUNDZINGER

candidats membres suppléants : ROME – COUDERT – SAGOT

Votants : 15 Blancs/Nuls : 0 Reste : 15 Majorité absolue : 8

ont obtenu :	SERRE Laurent	quinze voix	ROME Pascale	quinze voix
	BRETTE Alain	quinze voix	COUDERT Michel	quinze voix
	HUNDZINGER André	quinze voix	SAGOT Sandrine	quinze voix

& proclame élus les membres suivant :

les membres titulaires :	Laurent SERRE	1 ^{er} adjoint
	Alain BRETTE	4 ^{ème} adjoint

	André HUNDZINGER	conseiller
les membres suppléants :	Pascale ROME	conseillère
	Michel COUDERT	conseiller
	Sandrine SAGOT	conseillère

CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la constitution des Commissions Communales suivantes :

1°) - commission « voiries » :

Président :	Henri JAMMOT	Maire
Membres :	Laurent SERRE	1 ^{er} adjoint
	Alain BRETTE	4 ^{ème} adjoint
	Michel COUDERT	conseiller
	Franck PICARD	conseiller
	Véronique PLAS	conseillère

2°) - commission « bâtiments & espaces publics » :

Président :	Henri JAMMOT	Maire
Membres :	Patrick DESROUSSEAUX	3 ^{ème} adjoint
	Alain BRETTE	4 ^{ème} adjoint
	Pascale ROME	conseillère
	André HUNDZINGER	conseiller
	Ingrid ETIENNE	conseillère

3°) - commission « réseaux » (élect., E.P., fibres, télécom) :

Président :	Henri JAMMOT	Maire
Membres :	Laurent SERRE	1 ^{er} adjoint
	Patrick DESROUSSEAUX	3 ^{ème} adjoint
	Michel COUDERT	conseiller
	André HUNDZINGER	conseiller
	Sylvain FUENTES	conseiller

4°) - commission « assainissement & déchets » :

Président :	Henri JAMMOT	Maire
Membres :	Patrick DESROUSSEAUX	3 ^{ème} adjoint
	Alain BRETTE	4 ^{ème} adjoint
	Franck PICARD	conseiller
	Véronique PLAS	conseillère

5°) - commission « ressources humaines » :

Président :	Henri JAMMOT	Maire
Membres :	Alain BRETTE	4 ^{ème} adjoint
	Franck PICARD	conseiller
	Ingrid ETIENNE	conseillère
	Véronique PLAS	conseillère

6°) - commission « affaires scolaires » :

Président :	Henri JAMMOT	Maire
Membres :	Roselyne DUFFOUR	2 ^{ème} adjointe
	Laurence ESPINASSE	conseillère
	Carine LOFFICIAL	conseillère
	Ingrid ETIENNE	conseillère

7°) - commission « communication » :

Président :	Henri JAMMOT	Maire
Membres :	Patrick DESROUSSEAUX	3 ^{ème} adjoint
	Sylvain FUENTES	conseiller
	Véronique PLAS	conseillère
	Sandrine SAGOT	conseillère

8°) - commission « jeunesse, sports, culture & associations » :

Président : Henri JAMMOT Maire
Membres : Roselyne DUFFOUR 2^{ème} adjointe
Patrick DESROUSSEAUX 3^{ème} adjoint
Laurence ESPINASSE conseillère
Carine LOFFICIAL conseillère
Pascale ROME conseillère

9°) - commission « tourisme » :

Président : Henri JAMMOT Maire
Membres : Roselyne DUFFOUR 2^{ème} adjoint
Laurence ESPINASSE conseillère
Carine LOFFICIAL conseillère
Sandrine SAGOT conseillère

10°) - commission « agriculture, foires primées » :

Président : Henri JAMMOT Maire
Membres : Laurent SERRE 1^{er} adjoint
Roselyne DUFFOUR 2^{ème} adjointe
Laurence ESPINASSE conseillère
Pascale ROME conseillère
Michel COUDERT conseiller

11°) - commission « finances » :

Président : Henri JAMMOT Maire
Membres : Patrick DESROUSSEAUX 3^{ème} adjoint
Laurence ESPINASSE conseillère
Pascale ROME conseillère
Franck PICARD conseiller
Véronique PLAS conseillère

12°) - commission « cabinet médical » :

Président : Henri JAMMOT Maire
Membres : Patrick DESROUSSEAUX 3^{ème} adjoint
Laurence ESPINASSE conseillère
Carine LOFFICIAL conseillère
Sandrine SAGOT conseillère

13°) - commission « actions sociales » :

Président : Henri JAMMOT Maire
Membres : Franck PICARD conseiller
Ingrid ETIENNE conseillère
Sylvain FUENTES conseiller

DÉSIGNATION DES MEMBRES AU COMITÉ DE LA CAISSE DES ÉCOLES

-Monsieur le Maire précise qu'il est Président de droit.-

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de fixer à quatre le nombre des membres pour siéger au Comité de la Caisse des Ecoles,
- & de désigner les personnes suivantes :

Mme Roselyne DUFFOUR	2 ^{ème} adjointe
Mme Laurence ESPINASSE	conseillère
Mme Carine LOFFICIAL	conseillère
Mme Ingrid ETIENNE	conseillère

DÉSIGNATION DE MEMBRES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE LOISIRS BASSES MONEDIÈRES

Vu les statuts de l'association, le Conseil Municipal DÉCIDE à l'unanimité les désignations suivantes :

2 membres titulaires : Henri JAMMOT Maire
Carine LOFFICIAL conseillère
2 membres suppléants : Ingrid ETIENNE conseillère

Sandrine SAGOT conseillère

DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS AU SIAEP DE PUY LA FORÊT

Le Conseil Municipal procède à l'élection à bulletin secret :

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 15
A déduire (bulletins blancs) 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

M. Henri JAMMOT quinze voix
M. Laurent SERRE quinze voix
M. André HUNDZINGER quinze voix

Les personnes suivantes sont donc désignées pour siéger auprès du SIAEP de Puy la Forêt :

- M. Henri JAMMOT Maire
- M. Laurent SERRE 1^{er} adjoint
- M. André HUNDZINGER conseiller

DÉSIGNATION DE DELEGUES A LA FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRIFICATION ET D'ENERGIE DE LA CORREZE

Le Conseil Municipal procède à l'élection à bulletin secret :

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 15
A déduire (bulletins blancs) 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

M. Laurent SERRE délégué titulaire quinze voix
M. André HUNDZINGER délégué titulaire quinze voix
M. Henri JAMMOT délégué suppléant quinze voix
M. Michel COUDERT délégué suppléant quinze voix

Les personnes suivantes sont donc désignées pour siéger auprès de la F.D.E.E. de la Corrèze :

Délégués titulaires :

- M. Laurent SERRE 1^{er} adjoint
- M. André HUNDZINGER conseiller

Délégués suppléants :

- M. Henri JAMMOT Maire
- M. Michel COUDERT conseiller

DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU P.N.R. DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Le Conseil Municipal procède à l'élection à bulletin secret :

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 15
A déduire (bulletins blancs) 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

M. André HUNDZINGER quinze voix

La personne suivante est donc désignée pour siéger au sein du Syndicat Mixte de gestion du PNR de Millevaches en

Limousin : Délégué : - M. André HUNDZINGER conseiller

DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur le Maire propose sa candidature, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner Monsieur Henri JAMMOT, Maire, correspondant défense de la commune du LONZAC (Corrèze).

DÉSIGNATION D'UN ÉLU RÉFÉRENT SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Monsieur Alain BRETTE propose sa candidature, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner Monsieur Alain BRETTE, 4^{ème} adjoint au Maire, pour la commune du LONZAC (Corrèze).

INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

à compter du 24 mai 2020, le montant des indemnités de fonction du Maire et des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L.2123-23 précité, fixée aux taux suivants :

- Maire : 40,3 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- adjoints : 10,7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

INDEMNITES DE CONFECTION DES DOCUMENTS BUDGETAIRES AU RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accorder à Madame Muriel TERRASSOUX, Receveur municipal, l'indemnité de confection des documents budgétaires & d'inscrire au budget les crédits nécessaires à l'article 6225. .

DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

que Monsieur le Maire soit chargé, par délégation du Conseil Municipal, et pour la durée de son mandat :

- de prendre toute décision concernant la préparation la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- de passer les contrats d'assurance, ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- de d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales.

UTILISATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI TEMPORAIRE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA CORREZE

Monsieur le Maire rappelle que pour faire face au problème posé par l'absence momentanée de personnel dans les collectivités territoriales, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze, conformément à l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, a créé un Service Public de L'Emploi Temporaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve les termes de la convention générale d'affectation avec le Centre Départemental de Gestion de la Corrèze pour bénéficier de l'intervention d'un agent non titulaire du Service Public de l'Emploi Temporaire,
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et à faire appel à ce service en tant que de besoin,
- dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget à l'article 6218.

RECRUTEMENT D'AGENTS SAISONNIERS

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

le recrutement direct des agents non titulaires saisonniers pour la surveillance et l'accueil de la piscine, pour l'entretien et l'accueil du camping, et pour faire face au surcroît de travail durant la période estivale.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget. Monsieur le Maire est chargé du recrutement des agents et habilité à ce titre à conclure les contrats d'engagement.

RECRUTEMENT D'AGENTS OCCASIONNELS

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à recruter occasionnellement en tant que de besoin des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3/1^{er} alinéa de la loi du 26 janvier 1984 précitée lors d'un accroissement temporaire d'activités ou lors d'un remplacement de fonctionnaires momentanément indisponibles,
- de charger Monsieur le Maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées et leur profil,
- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

AMORTISSEMENT DU VEHICULE RENAULT KANGOO

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de ne pas amortir le véhicule Renault Kangoo immatriculé DA-556-XL venant du Service des Eaux de la commune du LONZAC (Corrèze).

DÉTAIL DE L'ARTICLE 6232 « FÊTES & CÉRÉMONIES » & 6257 « RECEPTION »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver l'imputation des dépenses énoncées ci-dessous au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » & au compte 6257 « réception », dans la limite des crédits repris au budget.

compte 6232 : les dépenses d'une manière générale, l'ensemble des biens et services, prestations, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes, cérémonies, manifestations culturelles, touristiques, réceptions officielles et inaugurations, cérémonies des vœux, manifestations locales, bouquets, médailles, coupes et autres présents offerts à l'occasion de divers évènements, récompenses sportives et culturelles, locations de biens mobiliers, spectacles pyrotechniques, repas des anciens,

au compte 6257 : les dépenses hors du cadre de ces fêtes et cérémonies, repas de travail, frais d'hébergement et autres.

Levée de séance : 22 h 30.